

Olympiades lycéennes de la sécurité routière

Règlement du concours sécurité routière à destination des classes de secondes générales et professionnelles

1. Présentation du concours

En France et particulièrement dans l'Aude, **les jeunes sont les premières victimes de la route** : les 15/24 ans représentent plus de 21% des tués en 2009 pour 11% de la population du département. Les causes des accidents sont connues : l'inexpérience ajoutée à la prise de risque, la consommation d'alcool voire de drogues, et les vitesses excessives.

La classe de seconde est une étape charnière, car les jeunes pensent connaître les dangers de la route car ils l'utilisent en tant que piétons, cyclistes, passagers de voiture, parfois même usagers de cyclomoteurs ou de motos.

Le but du concours est que les participants s'approprient une thématique liée à la sécurité routière en se documentant ou auprès d'intervenants extérieurs, et qu'ils puissent construire un projet via un mode d'expression qui leur correspond, pour **devenir acteurs de leur sécurité** et faire passer un message auprès des autres jeunes.

2. Organisateur

L'organisateur est la Préfecture de l'Aude en partenariat avec l'Inspection académique.

3. Candidature

Le concours s'adresse à des **équipes constituées de 3 à 10 élèves**, scolarisés en classe de seconde générale ou professionnelle dans un établissement public ou privé du département de l'Aude et encadrés par un (ou plusieurs) membre(s) de l'équipe éducative.

Le nombre d'équipes par établissement n'est pas limité, mais chaque élève ne peut être inscrit que dans une seule équipe. Une même personne peut encadrer plusieurs équipes.

Chaque équipe devra se choisir un nom et remplir un bulletin de candidature à transmettre **avant le mardi 30 novembre 2010** (modalités d'envoi précisées sur le bulletin de candidature).

4. Thème et mode d'expression

Le thème doit être en lien direct avec **une ou plusieurs des problématiques de sécurité routière** (par exemple : le partage de la route, les équipements de sécurité, les statistiques d'accidentalité, l'alcool et la conduite, la prise de risque, etc.)

Le mode d'expression est laissé au libre choix de l'équipe (par exemple : création écrite ou graphique, vidéo, exposition, chanson, texte, pièce de théâtre, outils, jeux, blog, etc.)

5. Réalisation du projet

Chaque équipe doit présenter un projet.

Pour mener à bien ce projet, chaque équipe pourra se voir attribuer une **enveloppe de 400€ maximum**. Cette somme sera versée sous forme de remboursement de factures acquittées. Ces dernières devront présenter un lien direct avec le projet.

Les équipes souhaitant bénéficier de cette enveloppe devront envoyer avant **le jeudi 17 mars 2011** le détail du financement souhaité :

- par courriel à : ddtm-sprisr-usr@aude.gouv.fr (envois limités à 3Mo)
- ou
- par télécopie au : 04 68 10 31 55
- ou
- par courrier à :
Direction départementale des territoires et de la mer
Unité sécurité routière
105, boulevard Barbès
11000 CARCASSONNE

Les équipes seront informées au plus tard **le mardi 29 mars 2011** du montant retenu pour leur projet.

L'équipe pourra faire appel à des intervenants extérieurs pour l'aider à réaliser son projet.

6. Présentation des projets

Le projet doit être transmis à la coordination sécurité routière au plus tard **le vendredi 22 avril 2011** sur tout support pouvant être consulté par le jury (support matériel ou support informatique) et accompagné d'un **dossier de présentation** à :

Direction départementale des territoires et de la mer
Unité sécurité routière
105, boulevard Barbès
11000 CARCASSONNE

Ce dossier, rédigé par les élèves, explicitera :

- leur cheminement pour aboutir à cette réalisation,
- les possibilités de développer le projet après le concours.

Le dossier pourra contenir tout document permettant au jury d'apprécier le projet.

7. Composition du jury

Le jury, co-présidé par le chef de projet sécurité routière et l'inspecteur d'académie, sera composé des membres suivants :

- un représentant du rectorat,
- un représentant de l'inspection académique,
- un représentant de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- la coordinatrice sécurité routière,
- le référent sécurité routière du second degré,
- un représentant de l'association Prévention routière,
- un représentant de la Mutuelle sociale agricole,
- deux élèves représentant le comité académique de vie lycéenne,
- un élève délégué régional des établissements agricoles,
- un élève représentant les établissements privés.

8. Sélection des projets pour la finale

Les projets et dossiers de présentation seront mis à la disposition du jury **entre le 27 avril et le 6 mai 2011** afin de sélectionner les 5 meilleurs projets qui participeront à la finale qui se tiendra **le mercredi 1er juin 2011 – après-midi** à Carcassonne (lieu à définir).

Les équipes seront averties **le 15 mai au plus tard** des 5 projets sélectionnés pour la finale.

9. Finale du mercredi 1er juin 2011 (après-midi)

Les 5 projets sélectionnés seront **présentés au jury lors de la finale** à laquelle auront obligation de participer les équipes finalistes et qui se conclura par la cérémonie de remise des prix.

Chaque équipe disposera de 20 minutes **maximum** pour présenter son projet au jury.

Toutes les équipes qui auront participé au concours seront invitées à assister à la finale et leurs membres pourront voter individuellement pour décerner le prix « coup de cœur des lycéens ».

10. Critères d'appréciation des projets par le jury

Les projets seront notés par le jury sur les critères suivants :

- la qualité de la présentation,
- l'impact et la pertinence du message,
- le caractère innovant,
- l'aspect concret et réaliste,
- les possibilités de développer le projet (après le concours).

11. Classement et prix

Les **cinq meilleurs projets** classés par le jury seront récompensés de la manière suivante lors de la cérémonie de remise des prix qui clôturera l'après-midi du 1er juin 2011.

Classement de l'équipe	Prix à partager(*) entre les élèves de l'équipe
1 - OR	1200€ de bons d'achats de produits culturels
2 - ARGENT	1000€ de bons d'achats de produits culturels
3 - BRONZE	800€ de bons d'achats de produits culturels
4	600€ de bons d'achats de produits culturels
5	500€ de bons d'achats de produits culturels
Coup de cœur des lycéens	300€ de bons d'achats de produits culturels

(*) la répartition entre élèves de l'équipe est laissée à la responsabilité de l'encadrant

De plus l'équipe lauréate se verra attribuer **une somme de 1000 € destinée à développer son projet** (modalités à définir avec la coordination sécurité routière).

Tous les participants au concours recevront un lot de gadgets « sécurité routière ». Pour les équipes non présentes à la finale, ces lots seront à venir retirer par un membre de l'établissement scolaire à la coordination sécurité routière (Direction départementale des territoires et de la mer ; 105, boulevard Barbès à CARCASSONNE) avant le 30 juin 2011.

12. Dispositions diverses

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et de déroulement de celui-ci, ainsi que l'acceptation des résultats et de l'attribution des lots.

L'organisateur se réserve la possibilité de remplacer tout ou certaines parties des prix par d'autres lots de valeur équivalente si les circonstances l'exigent.

Dans le cadre de la législation existante, la Préfecture a l'autorisation d'utiliser et publier les photos, documents, illustrations, noms, dans la communication faite autour de ce concours.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Coordination sécurité routière :

- par téléphone : Mme Gonzalez au 04 68 10 31 43 ou M. Moutou au 04 68 10 31 35
- par mail : ddtm-sprisr-usr@aude.gouv.fr

13. Calendrier

30 novembre 2010 : délai limite d'inscription
17 mars 2011 : délai limite pour demander un financement du projet
29 mars 2011 : information du montant financé pour chaque projet
22 avril 2011 : délai limite de transmission des projets et des dossiers de présentation
27 avril au 6 mai 2011 : sélection des 5 meilleurs projets par le jury
15 mai 2011 : information aux équipes des 5 projets sélectionnés pour la finale
1er juin 2011 : finale et cérémonie de remise des prix
30 juin 2011 : délai limite pour récupérer les lots de gadgets sécurité routière (pour les équipes non présentes à la finale)